

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE du 05/10/2024

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les ventes de produits et services PLUMA (ci-après le "Produit" et le "Service") conclues par l'établissement situé au 43 rue Carvès Montrouge, 92120 France immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro de SIRET 985 081 363 et appartenant à la société COUASMET-BOHLY Guillaume (ci-après l' "Entreprise") avec l'un de ses clients. Elles annulent et remplacent les précédentes conditions générales de l'Entreprise.

## 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Toute commande d'un client ou toute acceptation d'une offre de l'Entreprise par un client implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes CGV, ainsi qu'aux tarifs et barèmes de l'Entreprise.

1.2 Toute disposition pouvant figurer sur les conditions générales d'achat, imprimés, lettres ou bons de commandes du client ne peuvent être opposée à l'Entreprise, sauf accord particulier et écrit de l'Entreprise.

1.3 Les modèles de Produits et Services peuvent être modifiés ou supprimés sans avis préalable.

1.4 Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par l'Entreprise qui n'ont qu'une valeur indicative.

1.5 En cas de discordance entre des conditions générales et des conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières conformément à l'article 1119, alinéa 3 du Code civil.

1.6 L'Entreprise se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes CGV à tout moment sans préavis. La version applicable des CGV est celle remise au Client par l'Entreprise au moment de l'achat des Produits ou Services.

1.7 En cas de vente, d'apport en société ou de modification de dénomination sociale, le signataire de la commande en cours s'engage à assurer la continuation de ladite commande par son successeur ou par la nouvelle société.

## 2 INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

2.1 Conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, l'Entreprise s'engage à fournir au client, de manière lisible et compréhensible, toutes les informations nécessaires avant la conclusion du contrat de vente, et notamment les caractéristiques essentielles des Produits et Services proposés. Ces informations incluent, mais ne sont pas limitées à :

- Formations en ligne et formations personnalisées en présentiel ou distanciel pour particuliers (Services) nécessitant une connexion internet et un ordinateur.
- Produits numériques (PDF téléchargeables) incluant des guides de finance, supports de cours, fiches pratiques
- Services de consulting pour professionnels en ligne, en présentiel ou en groupe, incluant l'optimisation financière, le développement d'une stratégie Web3, l'analyse juridique du besoin.

2.2 L'Entreprise s'engage à décrire avec précision chaque produit ou service proposé, afin que le consommateur puisse faire un choix éclairé avant tout achat. Ces informations sont disponibles sur notre site internet [plumafinance.com](http://plumafinance.com), dans les fiches descriptives de chaque produit ou service.

## 3 LIVRAISON

3.1 La fourniture des Services sera effectuée selon les modalités convenues avec le Client, soit en ligne, soit en présentiel.

3.2 Pour les formations en ligne, la prestation sera délivrée via la plateforme numérique de l'Entreprise accessible à distance par le Client, sous réserve d'une connexion internet adéquate et d'un équipement informatique fonctionnel.

3.3 Pour les services de consulting ou formations en présentiel, la prestation sera effectuée à l'adresse indiquée par le Client ou dans tout autre lieu convenu entre les parties.

3.4 L'Entreprise s'engage à fournir le Produit ou le Service dans un délai de 15 jours suivant la commande ou la signature du contrat, sauf accord spécifique stipulant un autre délai.

3.5 Dans le cas où le service implique une participation active du Client (par exemple, pour des consultations), les délais pourront être ajustés en fonction de la disponibilité du Client et de l'Entreprise.

3.6 En cas de retard dans la fourniture du Service, l'Entreprise s'engage à informer le Client dans les plus brefs délais et à lui indiquer un nouveau délai. Si le retard excède 40 jours et que celui-ci est imputable à l'Entreprise, le Client aura la possibilité de demander l'annulation de la commande et le remboursement des sommes versées. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé, sauf cas particuliers prévus par la loi.

## 4 PRIX

4.1 Les prix de l'Entreprise s'entendent en euros nets, hors TVA ou tout autre taxe exigible.

4.2 Les prix sont susceptibles d'évoluer en cours d'année en fonction notamment de l'évolution d'autres éléments économiques. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de réception de la commande par l'Entreprise.

## 5 COMMANDE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Le paiement des produits et services proposés par l'Entreprise est exigé comptant lors de l'émission de la facture. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Le profil financier du client sera étudié avant qu'une option de paiement soit proposée et confirmée. Si retard de paiement, l'Entreprise peut suspendre tout contrat en cours avec le client.

## 6 FACTURATION

6.1 Les factures sont, sauf acceptation du Client dans le respect de la législation applicable, émises après acceptation de la facture pro-forma.

6.2 Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant en application de l'article L.441-1.

6.3 Les règlements doivent être adressés à l'adresse figurant sur l'en-tête de la facture selon l'article L.441-9.

6.4 La date de paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix par l'Entreprise, et non pas de la date de réception du moyen de paiement.

6.5 Toute contestation relative à la facturation entre les parties doit intervenir dans les 12 mois à compter de la date de facture en application de l'article L.441-9 alinéa 5 du code de commerce.

6.6 Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne, à l'expiration de celle-ci :

- L'exigibilité de toutes les sommes restant dues, quels que soient les modes et délais de règlement initialement prévus et y compris les autres factures dues par l'Acheteur même non échues;
- L'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points de pourcentage;
- Le droit pour l'Entreprise de suspendre l'exécution de toute autre commande en cours et de refuser ou différer toute nouvelle commande émanant du Client;

- L'application de l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement telle que définie dans le code de commerce.

en application de l'article D.441-5 et L.441-10 du Code de commerce.

5.7 Chaque commande fait l'objet d'un devis puis d'une facture qui est adressée par mail ou lettre postale par l'Entreprise au Client.

## 7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Les droits de propriété intellectuelle attachés aux produits, services ainsi qu'aux matrices, dessins, clichés, outils, études techniques et autres documents réalisés par l'Entreprise avec ou sans la collaboration du Client, restent, sauf accord exprès contraire, la propriété exclusive de l'Entreprise, même au cas où un prix aurait été payé par le Client au titre de ces documents.

7.2 Les services et produits fournis par l'Entreprise, qu'il s'agisse de formations, de documents numériques, ou de conseils, sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et notamment par les articles L111-1 et suivants, conférant à l'Entreprise des droits exclusifs sur ces services et produits.

7.3 Conformément à l'article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction, vente, redistribution, ou mise à disposition, totale ou partielle, des services et produits de l'Entreprise, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation expresse, écrite et préalable de l'Entreprise, est strictement interdite.

7.4 Le Client s'interdit en outre d'utiliser toute marque, logo et autres signes distinctifs appartenant à l'Entreprise sans l'autorisation préalable et limitative de l'Entreprise.

7.5 Toute violation des dispositions constitue un acte de contrefaçon puni par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, exposant le contrevenant à des sanctions civiles et pénales, y compris une amende pouvant aller jusqu'à 300 000 euros et une peine d'emprisonnement de 3 ans en cas de récidive.

## 8 DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Les données à caractère personnel demandées à nos clients sont nécessaires pour traiter efficacement les commandes. Nous nous engageons à respecter la confidentialité de ces données et à les traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ces données personnelles ont pour destinataire notre service commercial. Ces données sont conservées tant que nos clients sont actifs et pendant une durée de 5 ans à compter de leur dernière commande.

8.2 Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il lui suffit d'écrire par mail à l'adresse suivante : [couasmetbohlyguillaume@gmail.com](mailto:couasmetbohlyguillaume@gmail.com) en indiquant ses nom, prénom, email et adresse et de préciser l'objet de sa demande.

8.3 En outre, l'Entreprise s'engage à se conformer aux règles en vigueur, notamment le règlement RGPD, dans le traitement des données personnelles du Client.

## 9 FORCE MAJEURE

9.1 L'Entreprise ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles dans les conditions prévues par les présentes CGV dans l'hypothèse de la survenance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

9.2 Outre les cas fortuits définis par la jurisprudence des tribunaux français, toute situation où l'exécution des obligations contractuelles est retardée ou empêchée, notamment mais sans limitation les conflits sociaux, interventions des autorités, catastrophes naturelles, épidémie, incendies, dégâts de eaux, interruption du réseau électrique ou de télécommunications, décisions administratives, sont considérées comme des cas fortuits ou des cas de force majeure indépendants de la volonté de l'Entreprise et sa responsabilité ne pourra être engagée.

9.3 L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des décisions ou actions prises par le Client après la fourniture des formations ou services, notamment dans le cadre de la gestion de ses investissements ou de l'application des connaissances acquises lors des formations. Si le Client, en dépit des conseils ou informations donnés dans le cadre de la formation, prend des décisions financières qui lui causent des pertes, l'Entreprise ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ces pertes. Toute utilisation des informations ou compétences transmises dans le cadre des formations relève de la responsabilité exclusive du Client.

## 10 CLAUSE RÉGULATOIRE / RÉSILIATION

10.1 Les Services peuvent être résiliés par le Client et/ou l'Entreprise en cas d'inexécution par l'un ou l'autre d'une ou plusieurs de ses obligations. Dans ce cas, le Client ou l'Entreprise adresse à l'autre une lettre recommandée avec avis de réception la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.

10.2 Si, dans un délai de 10 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'obligation n'a pas été exécutée, les Services pourront être résiliés.

## 11 RESPONSABILITÉ

11.1 La responsabilité de l'Entreprise ne pourra être engagée qu'au titre des seuls dommages directs et certains qui lui sont imputables, à l'exclusion de tous dommages indirects ou immatériels tels que, sans que cette liste soit exhaustive, la perte de clientèle, la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, l'atteinte à l'image de la marque, la perte de marge, le manque à gagner.

11.2 Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Produits ou Services.

## 12 RÉCLAMATIONS

12.1 Toute réclamation relative à l'exécution des présentes CGV ou à un produit ou service doit être adressée par écrit à l'Entreprise dans un délai de 10 jours suivant la réception du produit ou la fourniture du service.

12.2 L'Entreprise s'engage à examiner la réclamation du Client dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la réception de celle-ci. En cas de désaccord sur le bien-fondé de la réclamation, un accord amiable pourra être recherché.

12.3 Toute réclamation jugée abusive, c'est-à-dire déposée dans le seul but d'obtenir un remboursement après que le service ait été pleinement réalisé conformément aux termes du contrat, sera rejetée. L'Entreprise se réserve le droit de facturer des frais administratifs pour le traitement de telles réclamations, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire valoir ses droits, y compris la suspension de toute future prestation pour le Client.

## 13 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

13.1 Les présentes CGV sont régies par la loi française.

13.2 Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre l'Entreprise et le Client, seront soumis aux tribunaux du ressort de la ville du lieu de l'établissement principal de l'Entreprise dans les conditions de droit commun.